

## ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
Poste :	
Un an . . . . .	35 fr.
Si mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,  
Chez MM. RICHARD et C<sup>o</sup>,  
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.  
Réclames, — . . . 30  
Faits divers, — . . . 75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C<sup>o</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

3 Mai 1874.

## Bulletin politique.

Pour comprendre toute la portée de l'incident soulevé par le discours attribué à un député des Alpes-Maritimes, il faut lire les journaux italiens, non pas les plus violents mais les plus modérés, et les correspondances françaises écrites sous l'influence du Quirinal ; il faut aussi prêter l'oreille aux commentaires de Berlin.

Nous nous étourdissions avec nos divisions misérables, et nous oublions de quelle déchéance nous sommes frappés ; mais il suffit que l'on touche à telle ou telle question pour que les douloureuses réalités se dressent devant nous. Un mouvement de patriotisme dans toute la presse française a infligé au discours de M. Piccon une réprobation énergique ; mais voilà que, du dehors, on nous crie que nos plaintes doivent être plus réservées, que nous ne devons pas tant accuser les témérités du député des Alpes-Maritimes, que ses paroles sont « inopportunes », mais que les notes doivent se mieux pénétrer de notre propre situation.

On semble nous faire entendre que nous ne sommes à Nice que par tolérance, que nous devons nous y comporter en maîtres prudents. A Berlin on nous dit que nos vainqueurs auraient dû nous imposer la restitution de la Savoie à l'Italie et que, puisque l'Allemagne a eu le tort de ne pas l'exiger, nous devrions avoir la bonne grâce de faire de nous-même ce plaisir à Victor-Emmanuel. La Prusse, en 1860, condamnait la politique italienne ; ce qu'elle jugeait détestable il y a quatorze ans, ne peut pas être devenu honnête et bon ; pourquoi donc ne conseillait-elle pas à Victor-Emmanuel de rendre au Pape les provinces qu'il lui a dérobées et à François II son royaume ? Et pourquoi ne

donnerait-elle pas elle-même, en ce qui la regarde, d'utiles exemples ?

Le *Journal des Débats* reconnaît, dans sa correspondance de Rome, que « M. Piccon » a tenu un langage déplacé dans la bouche d'un député français, mais il se hâte d'ajouter que notre grand intérêt en ce moment « est de ne soulever aucun incident et de ne fournir aucun prétexte. » Cette attitude lui paraît « imposée par le salut du » pays. Le champion persistant des spoliations du Pape et des princes italiens les a toujours justifiées par la grande et souveraine autorité des plébiscites ; il semble aimer un peu moins le procédé appliqué à Nice, et ne craint pas de dire que « depuis » longtemps les plébiscites n'ont, aux yeux « des gens de bonne foi, d'autre valeur que » celle d'un expédient politique. Comme la formation du royaume d'Italie ne repose que sur des droits de ce genre, le *Journal des Débats* fera bien d'expliquer à ses lecteurs quels sont les fondements de l'autorité exercée par le roi Victor-Emmanuel sur les pays arrachés à leurs anciens maîtres.

La presse italienne et les correspondances qui la réfutent expliquent le langage des « séparatistes de Nice » par l'incertitude actuelle de nos destinées et par l'état précaire où nous nous traînons. Ceci est une raison politique dont il faut bien admettre la triste vérité. Mais si notre situation sans lendemain éloigne de nous le respect des peuples et la confiance des nouveaux venus dans la famille française, ne serait-il pas temps d'aviser et d'asseoir plus fortement notre existence nationale ? Et quel est en Europe l'homme de bonne foi qui ne sache que la Monarchie de la Maison de Bourbon, la grande Monarchie nationale, peut seule nous relever devant les nations ?

On le voit, la question de Nice soulevée par un incroyable discours se mêle à tout et met en lumière les côtés douloureux de notre situation. Il est à souhaiter que toutes les plumes et toutes les paroles françaises gardent leur dignité dans un tel débat. N'oublions jamais qu'une nation, même vaincue, ne s'amoindrit jamais par la dignité.

faim et le feuillage des arbres pour abri. Je ne quittais le fourré dont j'avais fait ma demeure que, de temps en temps, pour aller vendre au plus près des simples qui guérissent les fièvres et qui ferment les blessures ; l'expérience sur moi-même m'avait appris à les connaître. J'ajoutais à mon petit commerce la vente de chapelets d'oiseaux, et je me procurais ainsi les vêtements qui m'étaient nécessaires. Quand j'eus la taille et la force voulues, je pris le métier d'archer ; mon adresse, qui m'attira la jalousie de mes camarades, me valut par contre de devenir le chef de ceux qui me jalouaient. Il ne dépendait que de moi de vieillir dans ma place ; mais j'étais au service d'un maître trop doux. Dès que je condamnais au châtiement l'un des hommes placés sous mon commandement, sa clémence faisait obstacle à ma justice. Ne pouvant vivre d'accord avec un seigneur qui ne savait pas punir, je le quittai, et j'allai m'établir dans une mesure abandonnée dont mon industrie fit une maison habitable. Placée à proche distance de la route, j'y héberge parfois, moyen-

## Chronique générale.

La lutte électorale pour l'élection d'un député dans le département de la Nièvre, s'annonce déjà comme devant être des plus vives.

On sait que M. de Bourgoing, ex-chambellan de Napoléon III, est porté comme candidat par une fraction du parti conservateur.

Quant aux républicains, ils s'en remettent, pour désigner l'homme de leur choix, au congrès des délégués cantonaux. Ce congrès, chargé de décider entre les diverses candidatures qui pourraient se produire, se réunira le 11 mai seulement. Parmi les noms qui lui seront soumis, on signale, en première ligne, celui de M. Tenaille-Saligny, ex-préfet de la République dans la Nièvre et la Charente-Inférieure ; MM. Gudin et Macé, conseillers généraux et maires révoqués, viendraient ensuite.

On lit dans la *Liberté* :

Nous savons d'une source absolument certaine que M. le comte de Chambord a quitté jeudi seulement Froshdorff. Faut-il en conclure qu'il est parti pour la France ?

M. le maréchal de Mac-Mahon, président de la République, a visité vendredi le Conservatoire des Arts-et-Métiers.

Le président était accompagné de deux de ses aides-de-camp, comme lui en tenue bourgeoise. Il a été reçu, à sa descente de voiture, par M. le général Morin, directeur du Conservatoire.

M. le maréchal de Mac-Mahon a longuement examiné toutes les merveilles artistiques et scientifiques qui remplissent le Musée des Arts-et-Métiers. Il a visité les laboratoires, etc.

De dix heures à midi, le président de la

République avait présidé le conseil des ministres, au Palais de l'Élysée.

L'annuaire militaire de 1874 vient de paraître à la librairie Berger-Levrault. Il est fort intéressant, car il donne l'indication des commandements de corps d'armée créés par la loi du 27 juillet 1873, ainsi que la composition des nouveaux régiments d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie formés conformément aux prescriptions de la même loi.

C'est le général du Barail, ministre de la guerre, qui figure en tête de l'annuaire, comme chef légal de l'armée. M. le Président de la République y est inscrit à son rang d'ancienneté, et les officiers de sa maison militaire, mentionnés sur l'*Almanach national*, sont éparés sur les listes de leurs armes respectives. On n'est pas plus modeste que l'honorable maréchal de Mac-Mahon.

On annonce que M. Foulcr de Melingue, député du Pas-de-Calais, membre du centre droit, est décédé.

Sa mort porte à sept le nombre de sièges vacants.

L'un des plus riches banquiers de la Nièvre, M. Thomas, a quitté il y a quinze jours le pays qu'il habite, en indiquant Paris pour but de son voyage. Depuis cette époque, on n'a plus eu de ses nouvelles, et toutes les recherches pour le retrouver sont restées infructueuses. Y aurait-il encore là une nouvelle victime de l'épidémie de suicide qui sévit en ce moment ?

## ALSACE-LORRAINE.

Les détails suivants, aussi cruels que pleins d'intérêt, sont empruntés à la *Gazette de Silésie* :

« A Metz, les constructions touchent à leur fin ; les anciens forts français sont res-

pas toujours au passé. Or, qui me répond qu'une fois admis à me servir, tu conserveras cette énergie presque sauvage qui me plaît en toi ? Quelle certitude puis-je avoir que le Hans violent et redoutable qui est devant mes yeux ne faiblira jamais ? Tu es jeune encore ; ta situation, devenue meilleure à mon service, l'inspirera peut-être la pensée de prendre une compagne. Le contact de la femme détruit la rudesse de l'homme et le dénature. Personne ne peut répondre de soi tant qu'il n'a pas subi l'épreuve dangereuse du mariage.

— Je puis rassurer Monseigneur à cet égard, répliqua Hans Steinbach ; car cette épreuve, je l'ai subie.

— Tu as été marié ? Et depuis combien de temps es-tu veuf ?

— Je ne suis peut-être pas veuf, répondit le farouche ; depuis quatorze ans que j'ai chassé ma femme, je ne me suis jamais informé si elle était morte ou vivante.

— Chassée pour une faute grave, sans doute ?

— Pour une désobéissance. Vous com-

## Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## LES PÊCHES DE MONSEIGNEUR

NOUVELLE.

(Suite.)

— Je ne me vante que d'une seule chose, Monseigneur, c'est de n'avoir jamais menti ; quant à ce qu'on appelle mes vices, je les dois à la façon dont j'ai été élevé, ou plutôt je ne fus élevé par personne. Mon père est mort assassiné par un maraudeur dans le bois dont il était le garde. Je n'ai jamais pu savoir le nom de son meurtrier ; mais j'ai grandi avec la haine des contrebandiers et l'espérance de rencontrer un jour à portée de mon arquebuse l'assassin de mon père. Ma mère languit de la perte de son mari, et s'éteignit un peu de son regret et beaucoup de sa misère. Resté seul, je vécus bien plus dans la forêt que dans le village où j'étais né ; j'y trouvais des fruits sauvages pour ma



tés pour la plupart et on n'a fait que les compléter. Il n'y a que le fort Saint-Privat qui ait été rasé et remplacé par un autre, d'après le polygonal allemand, qui a été avancé de 800 mètres.

» Le fort Saint-Quentin est resté et a été entouré d'un nouveau fort grand et vaste, auquel il sert en quelque sorte de réduit. En outre il a été élevé, sur la pente occidentale du mont Saint-Quentin, un grand fort pour dominer les pentes de la montagne, haute de 354 mètres, ainsi que la vallée de la Moselle au-dessus de Metz.

» On a renoncé provisoirement à fortifier le mont Saint-Blaise, près de Jouy, bien situé en somme, mais éloigné de 41,000 mètres des fortifications de la ville. On a l'intention de réunir les deux forts Belle-Croix et Moselle avec les fortifications de la ville et de raser en partie ces dernières derrière eux. Tous les forts sont reliés entre eux et à la ville par des chemins de fer.

» A Strasbourg, tous les forts sur la rive gauche du Rhin (n° 4 à 9), seront complètement achevés dans le courant de l'été. La construction des trois forts, sur la rive droite du Rhin, près de Kehl, ne fait que commencer, le tracé n'ayant pu avoir lieu, que dans les derniers mois de l'année expirée, d'après les indications mêmes du général Kamecke, ministre de la guerre.

» Le chemin de fer de ceinture est terminé partout, même du côté de Kehl; mais il subira quelques modifications par la gare centrale de Kehl, qui sera établie au nord de l'ancienne citadelle. La construction du chemin de fer de ceinture était nécessaire tout d'abord pour le transport des matériaux.

» Les pierres proviennent en grande partie des forteresses rasées de Schlestadt et de Phalsbourg, ce qui a demandé de très-grands travaux de transbordement, attendu que, pour économiser les frais de transport, on a dû utiliser le canal de la Marne au Rhin et celui du Rhône au Rhin.

» L'agrandissement de la ville ne se fera que quand les forts seront complètement achevés. Il commencera par la Finkmatt, avancera de près d'un kilomètre tout le front nord jusqu'à la citadelle et englobera encore l'Orangerie et le Contade.

» Tous les forts sont à une distance de 7 à 8 kilomètres de la ville, et ont entre eux un intervalle de 3,000 mètres environ. Le terrain entre les forts sera rempli par des batteries d'annexion ou intermédiaires, chacune de huit pièces, probablement des canons de 12 centimètres ou des mortiers de 21.

» Les forts sont éclairés au gaz; ils auront leur armement spécial, leurs munitions, leurs magasins à poudre, à provisions, etc. Un dépôt de pigeons voyageurs se trouve dans la plupart d'entre eux, tous sont pourvus d'appareils pour l'éclairage électrique. On a dû renoncer à l'intention d'y caserner en permanence des troupes en temps de paix.

» Les forts sont trop éloignés de la ville; la vie y serait trop monotone, et les sous-officiers, vu le peu de rengagements, viendraient bientôt à manquer. A Metz, 4,000

ouvriers civils à peu près sont employés aux travaux des fortifications; à Strasbourg, près de 41,000.

» Les ouvriers français ne sont admis à aucune condition. Schlestadt et Phalsbourg sont rasés et complètement désarmés. Quant à la première de ces deux places fortes, le démantèlement s'est borné jusqu'ici à l'enlèvement de quelques pierres. Il en est de même des fortifications de la ville de Bitch, dont on ne conservera que le fort, presque imprenable encore aujourd'hui, et qui est défendu par dix-huit bouches à feu. De nouveaux plans de fortifications de Neufbrisach et de Thionville ont été élaborés, sans cependant qu'on y ait mis la main jusqu'à présent.

» Ces places ne sont dotées que de pièces d'artillerie avec la réserve nécessaire pour repousser une attaque de vive force. C'est le vieux matériel français qui presque exclusivement y est consacré. Les places remplissent leur but pourvu qu'elles forcent l'adversaire à une attaque régulière, sans interdire toutefois une défense plus énergique à un vaillant capitaine.

» Strasbourg et Metz ont tout leur armement, toutes leurs munitions, sauf les canons à 21 centimètres. L'armement des forts de Metz et de Strasbourg sera terminé dans le courant de l'été prochain. On semble avoir renoncé définitivement au projet d'établir un camp fortifié près de Mulhouse.

## Nouvelles extérieures.

ITALIE.

Il paraît que, malgré l'unité italienne, la sécurité n'est pas grande à Rome pour les voyageurs.

Nous extrayons les curieux détails suivants d'une lettre adressée à un journal de Paris :

« Avant-hier, à onze heures du matin, un Anglais a été arrêté près du Colysée : trois pointes de couteaux-poignards étaient dirigées vers sa poitrine. Il fut immédiatement persuadé que ce qu'il y avait de mieux à faire pour lui était de déposer poliment, entre les mains de ces trois honnêtes *fachini*, sa montre et deux livres sterling qu'il avait dans sa poche.

» La veille, deux dames ont éprouvé la même contrariété près des Thermes du Caracalla, et cela à trois heures de l'après-midi !

» Le matin du même jour, j'avais été seul visiter les catacombes de *Saint-Calixte* et le tombeau de *Cecilia Metella*, sur la voie *Appia*, à deux kilomètres hors des murs. Il paraît que j'ai commis la plus haute imprudence ! On m'aurait tout simplement fait disparaître dans les catacombes qui, dans cette partie, n'ont pas moins de trois lieues d'étendue et où l'on s'égare dans un labyrinthe inextricable de corridors, le long desquels 190,000 chrétiens et 43,000 martyrs ont été inhumés.

» Du reste, sous le rapport matériel, le prix du pain a doublé, la viande et les loyers sont aussi chers qu'à Paris. Voilà les bien-

faits les plus appréciables de l'unité italienne, du moins quant à présent, pour la ville de Rome. Il faut espérer que tout cela changera. »

ESPAGNE.

Les opérations ont recommencé entre les carlistes et les républicains autour de Bilbao; les télégrammes de Madrid nous annoncent que les premières opérations des généraux Serrano et Concha ont réussi; mais, par une récente expérience, nous savons que les nouvelles venant par cette voie ont besoin de confirmation.

Un télégramme de Madrid nous dit que « l'esprit des troupes républicaines est très-bon; » or, voici quelques dispositions d'un ordre du jour adressé à ses troupes par le général Concha :

« Tout soldat qui, en marchant au feu, s'attardera et restera en arrière, faisant par là preuve de peu de courage, sera conduit de force en première ligne au point le plus rapproché de l'ennemi; on ne lui laissera qu'une seule cartouche. Il sera ensuite traduit devant un conseil de guerre.

» En tout temps, à la guerre, il faut maintenir son poste et combattre bravement l'ennemi. Mais ces devoirs ordinaires du soldat ne suffisent pas dans les circonstances présentes; il faut absolument aujourd'hui que les troupes montrent une ardeur plus grande que jamais, et que, par un courage extraordinaire elles hâtent la victoire.

» C'est par là seulement que nous répondrons dignement aux sacrifices que fait le pays, et que nous abrègerons les souffrances qu'endurent avec tant de constance la garnison et la population héroïque de Bilbao. »

A des troupes dont « l'esprit est très-bon » il n'est pas nécessaire d'adresser publiquement de semblables menaces.

On lit dans le *Cuartel Real* :

La situation de Bilbao est arrivée à la dernière extrémité : la garnison s'est réunie dans le but de s'échapper; mais, ne trouvant point d'issue facile, elle s'est divisée pour s'enfermer dans les forts (seuls points qui offrent encore quelque abri), d'où elle devra à bref délai sortir pour se rendre, à moins de mourir de faim ou par l'effet des maladies qui la déciment.

Le journal la *Guerra*, le plus furieux organe de ceux qui sont plutôt-bourreaux que défenseurs de Bilbao, s'exprime, en son numéro du 21, dans les termes suivants :

« Cependant, le bombardement se poursuit en même temps que les attaques d'artillerie et de mousqueterie contre le fort de Benoga et autres points avancés. Le plus grand nombre des habitants ont leurs biens et leurs maisons ruinés, les autres sont à la veille de subir le même sort. Les gardes sont quadruplés, et le service est si continu que les troupes ont à peine le temps de se reposer... La santé des citoyens armés se ressent de ces souffrances et la multitude est ravagée par les maladies. L'intérieur de la ville est devenu comme un vaste hôpital. Les familles

étant agglomérées depuis un long espace de temps dans des sous-sols humides ou insalubres, les vivres les plus nécessaires aux estomacs affaiblis étant consommés, et les autres, plus grossiers, arrivés à un prix si élevé, qu'un grand nombre ne peuvent se les procurer, les maladies se sont propagées et développées à un point extraordinaire. »

Serrano, Concha et les autres confrères libéraux portent la responsabilité de tant de maux et de misères, eux qui ont voulu faire d'une population commerciale le boulevard de leur liberté, et qui prolongent encore une si terrible agonie par leurs menteuses promesses de secours. Malheureuse Bilbao ! si tu savais qu'il n'y a pas dans l'intérieur de l'Espagne un seul libéral qui ne dise en le nommant que tu peux bien souffrir encore, et qui ne pense à escompter la dernière goutte de ton sang !

On nous annonce de Saragosse qu'au moment où la garde civile se disposait à quitter cette ville, pour être expédiée dans le Nord, il se passa dans les rues une scène des plus émouvantes. Une foule de femmes, mères, épouses, filles ou sœurs de ces gardes se lamentaient en leur criant : Ne partez pas ! c'est pour vous mener à la boucherie ! Les gardes avaient l'air assombri, les chefs témoignaient de vives craintes sur l'effet de ces scènes prolongées.

Une partie de la voie ferrée, dans la vallée du Nervion, a été rétablie, de Deusto aux positions de Somorostro, pour le service rapide des transports de vivres et munitions, sur un parcours de 25 kilomètres.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE A SAUMUR.

Dans quelques heures, le Président de la République sera dans nos murs. L'École de cavalerie se prépare à lui faire une réception brillante et digne, tout en se tenant dans les limites du programme tracé par le maréchal lui-même.

Notre municipalité se tient sur une très-grande réserve; elle n'a pas fait savoir à la population la venue du chef du pouvoir à Saumur, et aucune mesure, que nos sactions du moins, n'a encore été prise à cet égard.

Il est vrai que l'on se rabat sur la volonté du maréchal de n'être l'occasion d'aucune dépense pour les localités qu'il est appelé à visiter.

Le chef-lieu de la Touraine, tout en respectant ce noble sentiment, a voulu qu'à l'occasion du séjour du maréchal à Tours, la cité prit un air de fête et que cette circonstance fit date dans ses annales.

La mairie de Tours a communiqué samedi, à tous les journaux, l'avis suivant :

prenez, Monseigneur, qu'un homme tel que moi ne prend pas une compagne par expansion de tendresse, mais pour avoir une aide dans sa vie. Ne me fallait-il pas quelqu'un pour préparer mon souper, dresser mon lit de fougère, soigner mon chien et fourbir mes armes ? oui, fourbir mes armes, surtout ! Si j'étais né gentilhomme, certes ce ne sont pas les grandes pièces d'orfèvrerie ni les riches fourrures que j'envierais, mais les belles armes damasquinées, souples et sifflantes comme des couleuvres. Malgré ma pauvreté, mes deux arquebuses, mes arcs, mes épieux et mes trois couteaux de chasse sont bien supérieurs à ceux que j'ai vus dans les mains de mes pareils : aussi, comme je les soignais ! et comme j'exigeais qu'on les soignât quand la bénédiction du chapelain eut mis pour servante, dans ma maison, une femme légitime. Durant le temps que je passais sur les terres libres et dans le bois, où chacun a le droit de chasse, Roselen avait pour principal devoir de fourbir mes armes. Je devais en rentrant de mes longues courses les trouver luisantes, accrochées à

la muraille. Pour le reste, j'étais peu exigeant : il me suffisait que tout se trouvât prêt à l'heure de mon retour, et que Roselen ne s'absentât jamais sans ma permission. Comme elle était docile et chétive, je me serais fait scrupule de la battre sans motif; ce qui ne l'empêchait pas de trembler devant moi. Pendant les deux années que nous avons passées ensemble, j'ose dire que je lui fis la vie heureuse, car elle ne se plaignait pas. Il est vrai de dire qu'elle avait tout à coup cessé de chanter comme elle chantait au premier temps de notre mariage, et qu'elle était devenue un peu pâle; mais les femmes ont des caprices de santé dont elles se hâtent de guérir quand on n'a pas l'air de s'en apercevoir. Bref, les choses allaient à la maison comme elles ne peuvent manquer d'aller dans un ménage où l'homme sait gouverner une femme. Mais, un soir, au retour d'une longue course, comme je rentrais chez moi las et affamé, je trouvai la chaumière vide : ni lampe allumée, ni feu dans l'âtre, ni souper sur la table. J'attendis, irrité, le retour de Roselen; elle ne revenait

pas. Le temps était horrible; il pleuvait à torrents. Je soupai d'un reste de pain dur et du débris d'un fromage de chèvre. Etant parvenu à allumer la lampe de terre, je cherchai quelque indice qui pût m'expliquer l'absence de Roselen; je trouvai seulement la preuve qu'elle avait dû quitter la maison de bonne heure, car mes armes, tachées de rouille, étaient encore à la place où je les avais déposées la veille en rentrant. Mon justaucorps de cuir et mes autres vêtements, souillés de boue et épars sur le sol, prouvaient la précipitation du départ de celle que ma volonté expresse forçait à garder le logis. L'orage redoublait de furie; le vent qui soufflait en tempête faisait craquer les branches, et la pluie fouettait les fenêtres. Moi, marchant à grands pas dans la salle, je m'indignais de plus en plus contre la misérable créature, doublement coupable, qui, au mépris de mes ordres, avait osé quitter la maison et oublier son premier devoir : le soin de mes armes. Il pouvait être minuit quand Roselen, échevelée et ruisselante de pluie, vint tomber haletante sur la pierre du

foyer. Je la saisis par le bras; puis, la secouant avec violence, je lui demandai compte de son absence. Elle me répondit que, peu d'instants après mon départ, un enfant était venu pour la prévenir que son père, un vieux du bourg de Fislis, sentant venir sa fin, l'appelait près de lui.

— Je suis partie, me dit-elle, bien contristée de ne pouvoir vous faire savoir le motif de mon absence; mais j'étais si en peine de mon père, que la certitude de m'être attiré votre colère ne pouvait m'empêcher de courir à Fislis.

Quand j'ai vu, ajouta Roselen, le pauvre vieil homme moins souffrant et un peu consolé, je ne me suis pas demandé si je ne serais pas noyée sous les torrents qui tombent du ciel ou brisée par l'ouragan qui renverse les arbres, et, ne pensant plus qu'à hâter mon retour, je suis revenue à travers marais et ravines, ne retrouvant qu'à la lueur des éclairs ma route souvent perdue.

(La suite au prochain numéro.)



ARRIVÉE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

« Le maréchal de Mac-Mahon, président de la République, arrivera à Tours lundi matin et y passera la journée.  
 » A l'occasion de son séjour, il y aura grande revue à midi et demi.  
 » Le maréchal posera la première pierre des casernes de cavalerie et d'infanterie, le matin, à huit heures.  
 » Une distribution de pain, viande et légumes sera faite aux pauvres inscrits au bureau de bienfaisance.  
 » Les établissements publics seront pavés et illuminés.  
 » Le soir, feu d'artifice et retraite en musique aux flambeaux.  
 » Les habitants sont invités à pavoiser et à illuminer. »

Le Maréchal-Président sera accompagné dans sa visite à l'École de cavalerie par M. le général du Barail, ministre de la guerre, par M. le lieutenant-colonel de Broye et les principaux officiers de sa maison militaire, et par M. de Cisse, ancien ministre de la guerre, commandant le 9<sup>e</sup> corps d'armée dont Saumur relève.

La Compagnie du chemin de fer d'Orléans donne avis qu'à partir du 4 mai courant, jour où commencera le service d'été, trois compartiments, un de première, un de seconde et un de troisième classe, s'il se trouve des voitures de ces deux dernières catégories dans le train, seront mis à la disposition des dames voyageant seules, dans les trains ci-après désignés : 5, 7, 15, 17, 23 et 25, — 2, 12, 14, 20, 25 et 26, ligne de Tours à Bordeaux.

La Compagnie du chemin de fer de l'Ouest vient de soumettre à l'homologation ministérielle un état des tarifs qu'elle se propose d'appliquer prochainement pour un genre de places de luxe qui n'existaient pas encore dans le matériel roulant de son réseau.

Les places de luxe qu'elle se propose de créer seraient de trois catégories :

1. Les coupés et coupés-lits accessibles à quatre personnes moyennant un supplément de 6 à 12 francs, suivant la distance ;
2. Les compartiments-lits contenant un lit et cinq stalles, tarifés 10 0/0 en sus du prix des premières classes ;
3. Les salons pour neuf personnes payant 30 0/0 en sus du tarif plein.

Jusqu'à ce jour, la Compagnie de l'Ouest possédait bien des compartiments-salons, mais divisés en stalles comme et au prix de simples premières. Les personnes qui ont voyagé sur les lignes de Bretagne connaissent ces compartiments.

Les Frères des écoles chrétiennes du Mans viennent de remporter un éclatant succès dans le concours cantonal du 26 mars dernier.

94 concurrents, dont 33 élèves des Frères, se trouvaient en présence. Sur 12 prix, les élèves des Frères en ont remporté 10... et sur 64 mentions honorables, 50 ont été obtenues par ces mêmes élèves.

Et cependant, il y a deux ans, le conseil municipal radical du Mans voulait retirer l'enseignement des mains des Frères.

A la suite d'un rapport du préfet de police, le gouvernement aurait, au dire du *Journal des Débats*, résolu de présenter à l'Assemblée nationale un projet de loi destiné à modifier la législation qui régit actuellement les maisons garnies.

Désormais, toute personne habitant un hôtel, une auberge ou une maison garnie, devrait se pourvoir de la permission préalable de l'autorité administrative, qui pourrait d'ailleurs ordonner ensuite la fermeture des locaux dont il s'agit, soit après une condamnation pour infraction aux lois et règlements concernant la profession de logeur, soit par mesure de sûreté publique.

Ces diverses mesures, qui s'appliqueraient tout aussi bien à ces magnifiques hôtels qui sont l'ornement des grandes villes, et dont la construction a coûté tant de millions, qu'à la plus modeste des chambres garnies d'une simple bourgade, rentreraient dans les attributions du préfet de police à Paris et feraient l'objet d'arrêtés préfectoraux dans les départements. Des condamnations soit à l'amende, soit à l'emprisonnement, assureraient en outre leur exécution. Tout individu qui se serait fait inscrire sous un nom faux ou supposé sur les registres dont

l'article 475 du code pénal prescrit la tenue dans les lieux affectés à une location garnie, encourrait une amende de 5 à 200 fr., et pourrait même être, au besoin, condamné à un emprisonnement de six jours au moins et de trois mois au plus.

*Lettre chargée; responsabilité de l'administration des postes.*

La juridiction civile est-elle compétente pour statuer sur l'action civile dirigée contre l'administration des postes, à raison de négligences commises par ses agents? C'est encore là un point sur lequel l'unité de jurisprudence ne s'est pas formée.

C'est ainsi que la première chambre du tribunal de la Seine n'a pas hésité à se reconnaître compétente pour statuer sur des actions civiles formées contre le directeur général des postes, et a condamné celui-ci au remboursement d'une lettre chargée qui avait été remise à un autre que le destinataire.

Dans un cas tout semblable, le tribunal civil de Toulon vient de juger autrement et d'accueillir le déclinatoire proposé par le préfet du Var au nom de la direction des postes.

Voici les motifs invoqués dans le jugement rendu en faveur de l'administration des postes :

« Attendu que les rapports de l'État avec ses fonctionnaires et ses agents ont leurs règles propres qui varient suivant la nature des fonctions, le mode de nomination, le degré de subordination hiérarchique ;

» Attendu que, pour que la séparation des pouvoirs soit maintenue, il est nécessaire que l'interprétation et l'application de ces règles soient laissées à l'autorité administrative ;

» Attendu que l'administration des postes, malgré les rétributions qui lui sont payées par les particuliers, constitue un grand service public ;

» Que, par suite, l'appréciation de sa responsabilité est du ressort des tribunaux administratifs, à moins qu'il en ait été autrement décidé par une loi spéciale. »

Le jugement reconnaissait que, s'il s'agissait d'une lettre déclarée, il en serait autrement, parce que, dans ce cas spécial, la loi a attribué à la juridiction civile la connaissance du différend qui pourrait naître.

Ajoutons que le jugement de Toulon, en même temps qu'il se déclare incompétent sur l'action en tant qu'elle est dirigée contre l'administration des postes, retient la cause en ce qui regarde la responsabilité du facteur mis également en cause.

Le déclinatoire concluait à l'incompétence, même en ce qui regardait le facteur.

Jeudi dernier, le sieur Rousse, âgé de 80 ans, domicilié à Montreuil-Bellay, s'est suicidé avec une arme à feu. Le sieur Rousse souffrait de coliques violentes depuis longtemps. On suppose qu'il a été porté à cet acte de désespoir par un accès de douleur.

Le 20 avril, le sieur Delaunay, domestique chez M. Fouchet, fermier à Coron, conduisait un jeune cheval que, de concert avec son maître, il avait attelé pour la première fois. Le cheval s'étant emporté, Delaunay tomba, et la voiture, chargée de 200 kilogrammes, lui passa sur le corps. Quelques heures après l'accident, il a succombé à ses blessures.

PLUS DE FIÈVRE TYPHOÏDE.

La fièvre typhoïde sévit depuis quelque temps à Lyon avec une violence extrême ; on a dû craindre qu'elle ne passât à l'état épidémique, et l'on sait que c'est la raison qui a fait licencier le lycée.

Cette redoutable maladie fait heureusement peu de victimes depuis que la médecine a trouvé un traitement curatif qu'on peut presque considérer comme un véritable spécifique, les bains froids.

C'est bien ici le cas de répéter le vieux proverbe : à quelque chose malheur est bon, car c'est à nos revers que nous devons, sinon la connaissance, du moins la vulgarisation de ce remède trouvé en Allemagne et qui sauve actuellement la vie à des milliers de personnes.

Le docteur Franz Clénard, prisonnier de guerre en Poméranie, eut l'occasion d'étudier le traitement employé à Stettin par le docteur Brand, pendant une épidémie de fièvre typhoïde qui sévissait sur les soldats

français, traitement qui amena 1,400 cures sur 1,400 malades.

M. Glénard, de retour en France, se hâta d'expérimenter le même traitement sur les fièvres typhoïdes qui lui furent soumises, et son succès est aujourd'hui complet à Lyon.

Voici en quoi il consiste : On plonge toutes les trois heures le malade dans un bain à la chaleur d'environ vingt degrés et on l'y maintient, avec des compresses d'eau glacée sur la tête, jusqu'à ce que la température du bain se soit élevée d'un degré centigrade. Le temps nécessaire pour cela varie de 12 à 15 minutes.

Au bout d'une quarantaine de bains, soit quatre ou cinq jours, le malade est en pleine convalescence.

Ce traitement, qui est très-douloureux dans les commencements, réussit quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent et ne présente de dangers que lorsqu'il s'agit de personnes malades de la poitrine, chez lesquelles les bains froids peuvent déterminer des complications. Dans tous les autres cas, sa réussite est certaine, et l'on peut considérer sa découverte comme l'un des grands bienfaits de l'humanité.

Dernières Nouvelles.

Bayonne, 2 mai.

Les dépêches reçues par le commandant d'Irun annoncent que les carlistes, se voyant dominés par les positions qu'ont occupées les troupes républicaines, ont abandonné la ligne de San Pedro Abanto.

Les avis carlistes confirment cette nouvelle, en ajoutant que les carlistes concentrent leurs forces dans les lignes plus rapprochées de Bilbao.

D'après les mêmes avis, le bombardement de Bilbao devait être repris avec plus de vigueur le 29.

Des personnes sorties de Bilbao disent que, dans la place, on avait mangé jusqu'à dimanche du pain de maïs, mais que, depuis dimanche, on ne mangeait plus que du pain de riz.

Bayonne, 2 mai.

Par ordre du maréchal Elio, les carlistes ont abandonné d'eux-mêmes les positions d'Abanto.

Le but est de se concentrer sur une deuxième ligne moins étendue.

Les détails manquent.

Une nouvelle dépêche est venue atténuer les précédentes ; elle parvient d'une source autorisée. Ce télégramme dément l'entrée de l'armée serraniste à Bilbao et affirme qu'Elio s'est retranché dans des lignes formidables.

Voici le texte de cette dépêche :

« Bayonne, 3 mai, matin.

» La nouvelle de l'entrée des républicains à Bilbao est fautive. — Le bombardement continue plus fort que jamais. — Elio s'est concentré dans les lignes formidables de Barracaldo, Zornoza et Castrejuna, où il tient tête à l'ennemi.

» Méfiez-vous d'Havas. NAVARRO. »

Pour les articles non signés : P. GODET.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE LA VENDÉE.

ÉMISSION

DE

36,000 OBLIGATIONS

Rapportant 15 francs d'intérêt

Payables les 1<sup>er</sup> avril et 1<sup>er</sup> octobre

REMBOURSABLES A 500 FRANCS

(Autorisée par Décision ministérielle du 17 juin 1873)

PRIX D'ÉMISSION, 275 FRANCS

PAYABLES COMME SUIT :

- 30 fr. en souscrivant ;
- 50 le 30 mai 1874, après la répartition ;
- 75 le 1<sup>er</sup> août 1874 ;
- 80 le 15 septembre 1874, contre la remise des titres définitifs, soit nominatifs, soit au porteur, au choix des souscripteurs.

Le coupon à échoir le 1<sup>er</sup> octobre 1874 sera reçu en déduction du dernier versement.

Les souscripteurs pourront anticiper leurs versements, avec bonification d'un escompte de 6 0/0 l'an.

Les versements en retard seront passibles d'une retenue calculée à raison de 6 0/0 l'an.

En tenant compte de l'intérêt couru depuis le 1<sup>er</sup> avril et de la bonification d'intérêt sur les sommes versées, le prix de ces obligations ressort net

à 229 fr. 19, rapportant 15 francs d'intérêt annuel ; soit un placement à 6.54 0/0.

Le réseau des Chemins de fer de la Vendée se compose de 660 kilomètres, sur lesquels 300 kilomètres sont en exploitation, et 50 kilomètres de Chinon à Tours, seront terminés dans les premiers mois de l'année 1875.

Le réseau de la Vendée, le plus important, avec celui des Charentes, de tous ceux qui aient été concédés en dehors des six grandes Compagnies, traverse sept départements des plus riches du centre et de l'ouest de la France. — Depuis la concession de la ligne de Tours à Montluçon, ce réseau met l'Océan en communication avec le chemin de fer de Lyon et avec tout le Midi de la France.

GARANTIE DES TITRES

300 kilomètres en exploitation ;  
 50 kilomètres en voie d'achèvement ;  
 24,000 Actions, représentant un capital de 12 millions, sur lesquelles  
 il reste à verser..... 3,600,000 fr. »  
 Subventions et remboursements par l'Etat..... 20,030,000 »  
 La Compagnie de la Vendée est, de toutes les Compagnies françaises, celle qui a à servir kilométriquement les plus faibles intérêts d'emprunt ; le nombre des obligations émises jusqu'à ce jour ne s'élevant qu'à 83,000.  
 Ses obligations sont cotées aux Bourses de Paris, Lyon et Marseille.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

Les 11 et 12 mai 1874

Au siège social de la Compagnie, 13, rue Lafayette, à Paris, et, sur la ligne, dans ses gares et stations ;

Au Crédit agricole, 17 et 19, rue Neuve-des-Capucines, à Paris ;

A la Société des Dépôts et Comptes Courants, 2, place de l'Opéra, à Paris ;

A la Société générale de Crédit industriel et commercial, 72, rue de la Victoire, à Paris.

Et en province, dans les Succursales et chez les Correspondants de ces deux établissements, qui sont chargés du paiement des Coupons des Obligations de la Compagnie, à leurs échéances, sans frais pour les Obligataires.

On peut verser également à la Banque de France et dans ses Succursales au Crédit de la C<sup>e</sup> des Chemins de fer de la Vendée ou des Etablissements ci-dessus désignés.

CHARBONNAGES DE L'AVEYRON.

SOCIÉTÉ CIVILE

DES HOULLÈRES D'AUZITS

ÉMISSION

De 30,000 Obligations foncières

AU PRIX DE 92 FR. 50, REMBOURSABLES A 250 FRANCS EN 90 ANS

Intérêt annuel : 7 fr. 50

Payable en 2 coupons semestriels de 3 fr. 75, les 15 octobre et 15 avril

VERSEMENTS

En souscrivant ..... 25 fr. »

Le 20 Juillet prochain (à la remise des titres libérés) ..... 67 50

92 fr. 50

Tout Souscripteur qui désire libérer immédiatement les deux versements, a droit à une bonification de UN FRANC par titre.

EXPOSÉ

La concession de la houillère d'Auzits a une étendue de 489 hectares, traversée par le chemin de fer de Paris à Orléans.

Les couches reconnues et certifiées dans les rapports de quatre ingénieurs des Mines ont une puissance d'épaisseur représentant plus de 20 millions de tonnes de bonne houille grasse, pouvant être affectée à tous les usages industriels et domestiques.

Une exploitation de 200,000 tonnes est assurée pendant plus d'un siècle.

Le prix de vente le plus réduit laissera toujours un bénéfice minimum de 5 fr. par tonne, soit un million de bénéfice par an pour une extraction de 200,000 tonnes.

Le produit des 30,000 Obligations émises est spécialement affecté : 1<sup>o</sup> à l'augmentation du matériel déjà existant ; 2<sup>o</sup> à de nouvelles constructions industrielles ; 3<sup>o</sup> au fonçage de deux nouveaux puits ; 4<sup>o</sup> à l'extension du chemin de fer qui existe sur la concession.

Ces améliorations placeront l'exploitation dans des conditions qui permettront l'extraction facile de 200,000 tonnes par année.

Toutes les formalités nécessaires seront remplies auprès de la Chambre syndicale des Agents de change de Paris, pour obtenir la cote officielle.

Les Statuts de la Société, ainsi que les Rapports des ingénieurs, sont tenus à la disposition de toute personne qui désire en prendre connaissance.

LA SOUSCRIPTION

Est ouverte du 6 au 11 Mai

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ

14, Rue du quatre-Septembre, à Paris.



Voici le sommaire des gravures que l'Univers illustré publie dans son numéro de cette semaine :

Portraits de M<sup>lle</sup> Croizette et Sarah Bernhardt, de la Comédie-Française; la guerre des Ashantees : un campement à Addah, une rue à Cape-Coast, pose du télégraphe sur les bords de la rivière Prah; un chien de bonne maison; les châteaux impériaux en Crimée : le château de Livadia, résidence d'été de l'empereur de Russie, le palais d'Alourka, sur la mer Noire, l'ancien palais du Khan tartare à Baktchiserai; la guerre au whisky, aux Etats-Unis : les femmes assiégeant un débit de boisson. — Rébus, problème d'échecs.

L'Univers illustré offre en ce moment à ses souscripteurs deux magnifiques primes gratuites, sur lesquelles nous devons appeler spécialement l'attention de nos lecteurs.

En s'abonnant pour un an à cet attrayant journal, on aura droit à l'un des deux ouvrages illustrés suivants : ou le JOURNAL D'UN HOMME HEUREUX, par Emile Souvestre, ou le DROIT CHEMIN, du même auteur. On a souvent écrit que ces deux chefs-d'œuvre, dont l'un a été couronné par l'Académie française, devaient se trouver dans toutes les familles.

Il n'est pas de lecture plus saine, plus moralisante, plus remplie de charme et de purs motifs.

Les deux volumes contiennent de très-remarquables illustrations d'Adrien Marie et de Georges Fath. L'exécution typographique et artistique est encore rehaussée par de riches reliures avec fers spéciaux or et noir, titres sur le plat et tranche dorée.

Un numéro spécimen contenant les détails et les conditions des autres primes, présentées au choix des abonnés de l'Univers illustré, sera adressé franco à toute personne qui en fera la demande, par lettre affranchie, à l'administration, 3, rue Auber.

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Sant de Du Barry, de Londres, dite :

## REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, phthisie, tous

désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures y compris celles de Madame la Duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 63,476.

M. le curé Comparet, de dix-huit ans de Gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 47,422.

EPUISEMENT. — Baldwin, de délabrement le plus complet, de paralysie des membres par suite d'excès de jeunesse.

Cure N° 76,448.

Verdun, 16 janvier 1872.

Depuis 5 ans, je souffrais de maux dans le côté droit et dans le creux de l'estomac, de mauvaises digestions, etc. — Je n'hésite pas à vous certifier que votre Revalescière m'a sauvé la vie.

ERNEST CATTÉ,  
Musicien au 63<sup>e</sup> de ligne.

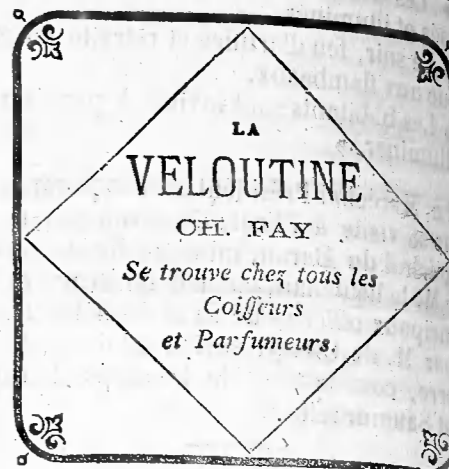
Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr. — Les Biscuits de Revalescière en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. Common, épicière, rue Saint-Jean; M<sup>me</sup> GONDRAND, épicière, rue d'Orléans; M. BESSON, pharmacien, place de

la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C<sup>o</sup>, 26, place Vendôme, à Paris.

Eviter les contrefaçons

## CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom



P. GODET, propriétaire-gérant.

### COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 2 MAI 1874.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		
3 % jouissance 1 <sup>er</sup> juin. 72.	59	95	» 35	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	806	25	» 3	75	C. gén. Transatlantique, j. juill.	322	50	7 50
4 1/2 % jouiss. mars.	85	50	» 25	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	660	»	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	387	50	» 3 50
4 % jouissance 22 septembre.	74	»	»	Crédit Mobilier	295	»	10	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	385	»	28 75
5 % Emprunt 1871	»	»	»	Crédit Foncier d'Autriche	520	»	5	»	Société autrichienne, j. janv.	717	50	»
Emprunt 1872	94	67	» 27	Charentes, 400 fr. p. j. août.	337	50	»	2 50	OBLIGATIONS.			
libéré	95	20	»	Est, jouissance nov.	506	95	»	1 25	Orléans	284	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	220	»	»	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	613	75	»	1 25	Paris-Lyon-Méditerranée	281	25	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	435	»	»	Midi, jouissance juillet.	1030	»	»	»	Est	277	»	»
1865, 4 %	433	75	»	Orléans, jouissance octob.	811	95	»	3 75	Nord	284	75	»
1869, 3 % t. payé.	293	50	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	525	»	»	»	Quest.	279	»	»
1871, 3 % 70 fr. payé.	265	»	»	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	905	»	»	»	Midi.	279	»	»
Banque de France, j. juillet.	3860	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	700	»	2 50	»	Deux-Charentes	258	75	»
Comptoir d'escompte, j. août.	543	75	»	Société Immobilière, j. janv.	13	»	»	50	Vendée	240	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	432	50	2 50									
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	265	»	»									

### GARE DE SAUMUR (Service d'été, 4 mai 1874).

#### DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	08 minutes du matin,	express-poste.
6	— 45 —	(s'arrête à Angers)
9	— 01 —	omnibus.
1	— 33 —	soir,
4	— 12 —	express.
7	— 27 —	omnibus.

#### DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures	04 minutes du matin,	omnibus-mixte.
8	— 20 —	omnibus.
9	— 50 —	express.
12	— 38 —	soir, omnibus.
4	— 44 —	soir, omnibus.
10	— 28 —	express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 45.

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

#### A VENDRE

Ensemble ou séparément, MAISON, rue du Temple, n° 12, et MAISON joignant, à l'angle de la rue Pavée. S'adresser audit notaire et à M. François PERCHER. (23)

#### A VENDRE OU A LOUER

UNE MAISON BOURGEOISE Propre au commerce, Avec cour, jardin, remise et écurie. S'adresser au bureau du journal.

#### A AFFERMER

Pour la St-Jean prochaine, ANCIENNE MAISON LELIÈVRE A Distré. Jolie maison avec vastes greniers, servitudes et belles caves pour le commerce des vins et la fabrication du champagne. S'adresser à M<sup>me</sup> LELIÈVRE, à Distré. (471)

**CHOCOLAT DE LA C<sup>ie</sup> FRANÇAISE**  
Qualité supérieure  
Toujours 2 fr. le 1/2 kil.  
**CACAO EN POUDRE**  
2 fr. 50 le 1/2 kil.  
DÉPÔT DANS TOUTES LES BONNES MAISONS.



**JE GARANTIS**  
La destruction complète des Pucelles et Punaises, sans toucher à aucun meuble. L'envoi l'ingrédient franco, avec notice, contre 1 fr. 25 c en timbres. S'adresser à M. J.-B. MORY négociant, à Tourcoing (Nord).  
Même adresse. Envoi gratis et franco, de la circulaire concernant la fabrication, en moins de deux heures, de Bière économique, Vin à 16 centimes le litre, Liqueurs, etc. Economie garantie de 80 à 80 % sur prix d'achat.

## MALADIES SECRÈTES

GUÉRISON CERTAINE, EN PEU DE JOURS  
PAR LES DRAGÉES DE SAVONNULE AU BAUME DE COPAHU PUR  
Du Docteur LEBEL (André), Pharmacien de la Faculté de Paris, 113, rue Lafayette. Le Savonnule LEBEL, approuvé par les Facultés de Médecine de France, d'Angleterre, de Belgique et d'Italie, est infiniment supérieur à toutes Capsules ou Injections, toujours inertes ou dangereuses (ces dernières surtout, par les rétrécissements qu'elles occasionnent). Les Dragées de Savonnule LEBEL, de différents n° 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7, constituent une médication complète, appropriée au tempérament de chacun, à l'ancienneté, à la gravité de la maladie. — Le Savonnule LEBEL, agréable à prendre, ne fatigue jamais l'estomac et produit toujours une guérison radicale en peu de jours. — Prix des divers n° 1, 2, 3 et 4 fr. Dépôt à Saumur, chez M. BESSON, pharmacien. (122)

## L'ANGEVINE

Société mutuelle d'Assurances CONTRE L'INCENDIE

L'EXPLOSION DU GAZ, DE LA POUDRE ET DES APPAREILS A VAPEUR OPÉRANT

Sous la garantie d'une Compagnie anonyme au capital social de DEUX MILLIONS  
Siège social : Rue Saint-Joseph, 69, Angers.

L'Angevine assure toutes les propriétés Mobilières et Immobilières; Elle ne réclame que des primes ou cotisations proportionnées à ses charges générales; Elle tient compte à ses assurés, sur les sommes perçues, de tout ce qui n'a pas été absorbé par les sinistres et par les frais; Elle fixe, comme maximum possible, les primes exigées annuellement par les Compagnies ordinaires; Ses conditions d'assurances sont plus favorables que celles des autres Compagnies ou Sociétés.

L'ANGEVINE fait jouir ses assurés actuels d'une bonification de VINGT POUR CENT sur les primes qu'ils ont payées en 1873; de telle sorte que celui qui a versé 15 francs, par exemple, ladite année, sera libéré de sa prime de 1874, en payant 12 francs seulement.

## L'HARMONIE UNIVERSELLE

DANS L'ORDRE SOCIAL

A TOUS LES POINTS DE VUE Par T. PRIEUR-DUPERRAY, ancien magistrat.

AU PROFIT DES PAUVRES.

En vente à Saumur chez tous les Libraires.

EMPRUNT A PRIMES DE LA VILLE DE MILAN  
REMBOURSABLE MOYENNANT DES  
GAINS de fr. 100,000, 80,000, 70,000, 60,000, 50,000, 45,000, 40,000, etc.  
(Le moindre gain est de fr. 46)  
d'un total de  
26,950,000 LIRES ITALIENNES OU FRANCS DE FRANCE.

LE PROCHAIN TIRAGE AURA LIEU

LE 1<sup>er</sup> JUILLET 1874.

Une action pour ce tirage coûte fr. 5, six actions fr. 25, treize actions fr. 50 et vingt-sept actions fr. 100. Le paiement des mises peut être adressé en timbres-poste, jusqu'à concurrence de fr. 50, au-dessus en billets de banque par lettre chargée, ou en mandats de poste internationaux, payables à Genève. Chaque actionnaire recevra gratuitement la liste de tirage. S'adresser directement à

L'AGENCE DE FONDS PUBLICS, A GENEVE.

Listes de renseignements gratuits sur tous les Emprunts d'Etats.

P.-S. On peut prendre connaissance du prospectus au Bureau de ce journal.

### OUVRAGE INDISPENSABLE

A MM. les Charpentiers, Charrons, Menuisiers, Ebénistes, Tourneurs, Treillageurs, Marchands de bois, Propriétaires, Entrepreneurs, etc., etc.

### ET TRÈS-UTILE

A MM. les Gardes-forestiers, Gardes-d'octroi, ainsi qu'à toutes les personnes qui achètent, vendent ou font mesurer des bois ronds ou équarris.

## TRAITÉ DE CUBAGE DES BOIS Ronds ET ÉQUARRIS

Renfermant les diverses formules en usage pour obtenir le volume réel d'un arbre en grume, et donnant la manière de cuber les bois selon les divers modes, avec des tarifs au volume réel, au 1/4 de la circonférence moyenne sans déduction, et au 5<sup>me</sup> déduit. Cet ouvrage renferme, en outre, la manière de mesurer les planches et les bois de chauffage;

Par M. MONTAUDRY, Brigadier sédentaire des forêts à Toulouse.

SIXIÈME ÉDITION.

Prix : 1 fr. 25 cent.

Saumur, imprimerie de P. GODET.